L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 31 AOUT 1886.

PETITES ANNONCES.

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 69 Champs-Elysées. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER.—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

On demande—Pour garder des enfants, une personne parlant le français. S'adresser avec références au No. 60 rue Prytanée coin Thalie. 29 août—2f

Un professeur d'une grande expérience demande une place en ville ou dans une famille à la campagne. S'adresser au No. 232 rue Poydras. 26 août—15f

Souscription toute privée.

En faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $3 par mois. WERLEIN, 135 rue du Canal. 22a1 1m.

A vendre—Un CAFÉ et deux BILLARDS à vendre au No 228, marché Poydras. 18 août—15f

A vendre—Un beau piano Pleyel, un bargain; $175. P. Werlein, 135 rue du Canal. 1er août—1 m.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Martha Ann Wycoff, femme de Charles E. Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,608—Division D—Attendu que Charles E. Nash a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Charles E. Nash, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 août—31—4,9 sept

Succession d'Augustin Viavant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,598—Division B.—Attendu qu'Augustin Viavant a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Augustin Viavant, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 août—29—3,7 sept

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,603—Division D—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mollie Green, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 août—27,31—5 sept

Succession de Mlle Eliza Garrity.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,579—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mlle Eliza Garrity, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 août—25,29—sept. 3

Succession de Charles Rauschbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,294—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. Maitre administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21août—21 25 30

Succession de Samuel Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,550—Division D—Attendu que Mme Vve Matilde Moore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Moore, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20août—20 24 29.

Succession de Louis Bechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,545—Division E—Attendu que Mme Veuve Louis Bechler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Bechler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 août—21 25 30

Succession de Charles C. Gaines, Fred. Jordy et William Heyl vs. leurs créanciers et les créanciers de Charles C. Gaines & Co., consolidée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,367—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James W. Gaines, syndic des créanciers des insolvables ci-dessus, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
26août—26 31 sept 5

Succession de Mme Julia P. Abbott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,762—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles L. C. Dupuy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 août—24,28—2sept

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,
MRS. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le Schuylkill [illegible]

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE.
CLASSE I.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 [illegible] 73

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par E. B. Pleasants, marshal des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir: les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No. 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel s'est opéré la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque, de déduire, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats-Unis, enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cars, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit.

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, sous-voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881, annexé, pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 18 nov. 1881, et mesurant vingt-trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt-trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt-six pieds quatre pouces, et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St-Joseph, et cent vingt-cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Tulane. Un autre terrain mesurant environ vingt-trois pieds de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers, sur cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan déposé, pour que l'on s'y réfère, au bureau de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville; aussi, sur un plan de Pilié & Murray, daté du 3 mars 1809. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds six pouces deux lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur, et un terrain cent sept mesure dix-neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière, sur cent treize pieds, cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité, dans le bureau de l'ancien notaire Stark, mesurant vingt un pieds, quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt pieds, onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds, cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt pieds, plus ou moins, faisant face à la rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), sur cent douze pieds, un pouce, plus ou moins, de profondeur. Un terrain désigné par la lettre "A" sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant F. D. [illegible] notaire en cette ville le 25 octobre 1871; et mesurant dix neuf pieds, deux pouces de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds de largeur à l'arrière, cent onze pieds cinq pouces de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue Julie; et cent douze pieds, deux pouces, deux lignes de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue St. Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre, cinq et six sur un plan de C. F. Zimple, daté du 8 février 1835, et mesurant comme suit: Le terrain numéro quatre environ vingt-un pieds cinq pouces et demi de façade rue Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière; le terrain cinq, vingt un pieds cinq pouces et demi de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds cinq pouces de largeur à l'arrière, le terrain numéro six, vingt un pieds onze pouces de façade rue du Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur et vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le tout plus ou moins. Aussi, le tout et séparément, la machine, les appareils, installations et dépendances, et tous les articles de propriété personnelle contenus dans la bâtisse érigée sur les terrains précédemment décrits et où s'exploite une raffinerie dont la liste détaillée de l'inventaire est annexée pour que l'on s'y réfère à un acte passé devant Andrew Hero Jr. notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier Districts de cette ville, dans le carré d'îlet précédemment décrit borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée) St Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan de Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville, sous la date du 30 septembre 1880 déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de A. Hero, Jr., comme le plan No. 51. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Les terrains numéros un et deux mesurent chacun [illegible] pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée) trente-deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un la plus rapprochée de la rue St Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent dix pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot numéro deux la plus rapprochée de la rue Julie, et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente-deux pieds, cinq pouces de face à la rue Commerce, trente-deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois la plus rapprochée de la rue Julie; cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur du côté du lot numéro quatre le plus rapproché de la rue St-Joseph. Les dits quatre lots composent un corps ou portion de terre avec une façade de soixante-cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce, sur laquelle rue ils ont une façade de soixante-quatre pieds dix pouces et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G, H, I, J. d'après un plan de J. Pilié, enregistré au bureau de R. Lavergne, ex notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet ci-dessus décrit, borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lot numéro deux et mesurant (au pied américain) dix-huit pieds dix pouces de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt-un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt-trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots: "la propriété de Paul Tulane," sur un plan fait par A. de Armas, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero, Jr., notaire, le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr., notaire, en date du 21 mars 1883, en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de Juillet, A. D. mil huit cent quatre-vingt-six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique, la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.

Bureau du Greffier: Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT, Greffier.
Par A. J. CARTER, Député-Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,403.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut.

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Rabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes, par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition en annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No. 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.

Donc, maintenant, que toutes personnes ici intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront, la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-après décrite, Jules Sabrier en est devenu acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 132, page 889:

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'îlet 316, borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 79 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur; il est [illegible] au nom de Benj. W. [illegible], qui est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) F. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucas E. Moore et Co vs. Les héritiers de A. W. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,310—En vertu de deux writs de saisie et vente datés respectivement chacun 22 juillet 1886 et 4 août 1886, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Washington, Magasin et Sixième, et mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre-vingt pieds sept pouces et trois lignes du côté de la rue de Camp, et sur la ligne du côté opposé elle a une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et une ligne, puis elle court vers la rue du Camp dix pieds cinq pouces et une ligne, puis elle a une autre profondeur vers la rue Sixième de soixante pieds deux pouces et deux lignes jusqu'à sa ligne du fond, sur laquelle elle a une largeur de soixante seize pieds cinq pouces, la dite portion de terre étant composée des lots Nos. 4, 5 et 8 et des lots Nos. 7 et 8 qui se trouvent au fond.

2° Deux terrains situés aussi dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Camp, Magasin et Sixième, désignés comme lots Nos 9 et 26, d'après un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, daté le 19 mars 1858, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue du Camp, sur cent soixante pieds un pouce et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles; en semble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains décrits ci dessus ont été acquis par feu A. W. Bosworth, par un achat de Nels Anderson d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ex-notaire en cette ville, le 24 mars 1860 et de Mme S. J. Browne, d'après un autre acte passé pardevant le même notaire Barnett, le trentième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-deux.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 août—11, 18, 25—1, 8, 11 sept.

George Sick vs. M. et Mme U. Hermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,930—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 14 sept. 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No treize, borné par les rues General Taylor, Laurel, Austerlitz et Live Oak, désigné par le numéro un, d'après un plan de 2093 lots de terre, dressé par H. S. Phelps, arpenteur, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, ex notaire de cette ville, et formant le coin des rues Laurel et Austerlitz, le dit lot mesure vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—Sept 2 9 14

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Calliope.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Écuries, St-Charles,
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Tchoupitoulas et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stora, Française.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe [illegible] Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
61[illegible] Poste de la Cie de Pompe [illegible] Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
61[illegible] Reynes et Dauphine.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly[illegible] et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leontine.
43 Station de l'Exposition.
45 [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm. J. Castell, P. S. Wiltz Jr., administrateur, vs. John J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,486—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Commerce, Notre-Dame et Nouvelle-Levée, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme suit. Un des dits lots est désigné par le numéro quatre sur un plan déposé, comme le numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de quatre-vingt quatre pieds six pouces sur la ligne du lot numéro cinq, et quatre vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt-et un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par I. Surgi et déposé comme le numéro treize dans le livre de plans de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre-vingt-quatre pieds six pouces et vingt-trois pieds un pouce et une demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte par devant W. J. Castell, ancien notaire le 30 mars 1885, titre enregistré au livre 123, fol. 28 du bureau des aliénations.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24août—24 31 sept 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. Perrault vs Joseph A. Perrault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,468—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé sur le côté gauche du Chemin de Gentilly, mesurant cinq arpents de face sur le dit Chemin de Gentilly, sur à peu près vingt-deux arpents de profondeur divisés en cinq lots désignés par les numéros soixante-trois, soixante-cinq, soixante-sept, soixante-neuf et soixante et onze, conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, le 18 mars 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ainsi que toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, sucrerie, dépendances et entourages, etc.

Acquis par le défendeur de la plaignante conformément à un acte passé pardevant E. Cambray, notaire, le 29 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14, 21, 28—sept 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville SAMEDI, 18 septembre 1886, à midi des propriétés ci dessous décrites, à savoir.

L'intérêt indivis et tous les droits titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre B sur un plan de Thompson, député voyer du 15 mai 1858 déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent dix sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles, acquis par le feu Abraham Levi, de Factors & Traders Insurance Company pardevant Andrew Hero jr, notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1849 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt-trois pieds sept pouces et 4 lignes de face sur la rue Union et vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10 [illegible] vers la rue Baronne et cent onze pieds [illegible] sept 50/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au plan ci dessus, étant les onze pieds [illegible] commençant à la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 [illegible] vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et al. par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en date du 21 février 1877.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18 25—sept 1er 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du steamboat "Alice" etc.

D. C. McCan & als. vs. Milton B. Muney et Franklin P. Muney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 110—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 18 septembre 1886, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir.

Le steamboat "Alice", ensemble avec tous ses gréments, appareils, meubles, etc. etc., tel qu'il se trouve actuellement dans le Nouveau Bassin, près du Pont Magnolia (rue Magnolia) du côté du chemin coquillé du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18août—18, 25—1 8, 15, 18sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée sur l'Avenue St-Charles.

Muller Bros vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18 [illegible]—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 août 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 septembre 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Douze certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les Avenues St. Charles et Broadway et les rues Chestnut et Carrollton, désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 sur un plan dressé par John H. Braun, voyer et architecte, en date du 14 mars 1882, et déposé au bureau de MM. Hoey & O'Conner, encanteurs en cette ville, une copie du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de Mme Theresa Phillips à John Muller, pardevant Joseph D. Taylor, notaire le 26 mai 1883. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 14 forme l'encoignure des Avenues Broadway et St. Charles et mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à l'Avenue St. Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 153 pieds 8 pouces 2 lignes et de face à l'Avenue Broadway et 150 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro 15. Les lots 15, 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'Avenue St. Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur comme suit.

Le lot numéro 15 a une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 14 et 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot numéro 16. Le lot numéro 16 a une profondeur de 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 15 et 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17 a une profondeur de 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 16 et 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18 a une profondeur de 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 17 et 140 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19 a une profondeur de 140 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 18 et 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a une profondeur de 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 19 et 135 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 21.

Le lot No. 21 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Chestnut, et mesure 30 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Charles sur 30 pieds de large dans le fond, 132 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut, et 135 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No. 20. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Broadway sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds; et les lots Nos 22 et 23 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 et 22 sont des terrains de côté et touchent dans le fond aux lots faisant face à l'Avenue St. Charles.

Les propriétés ci dessus seront vendues sujettes à un bail expirant le 31 Octobre 1886.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert P. Upton, notaire.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 août 3, 10, 17, 24, 31—Sept 4.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17 892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer, et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre ladite plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer obtienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig la somme entière de six-cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais de procès, avec le lien, le privilège et le droit d'hypothèque accordée par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21me jour de juillet de l'année [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Mary V. Ball, tutrice, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,395—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque manière que ce soit, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix-huit et dix-neuf, d'après un plan dressé par J. A. d'Hemecourt, le dix sept janvier 1848, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de C. Boudousquié alors notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, mesure anglaise, trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Indépendance entre les rues Levée et Casacalvo, sur une profondeur de quatre-vingt dix huit pieds, neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2° Et vingt-cinq actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chaque réduites maintenant à vingt quatre actions, une action ayant été prise afin de constituer un stock comptant conformément à un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: un acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir les actions du capital en actions comptant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer le prêt du capital du plaignant actuellement dû, à savoir Deux cent vingt cinq piastres avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1878, et une autre somme de deux cent soixante-deux piastres avec 8 0/0 d'intérêt sur les divers paiements de la dette hypothécaire décrite dans la pétition du plaignant, à savoir: sur douze piastres 50 cents du 1er juillet 1877, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er août 1881, et le même intérêt sur cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884, et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885, pour contributions sur les dites actions du capital. Et l'acquéreur assumera l'hypothèque sur le dit capital, afin de garantir le montant qui sera dû sur les dites actions, à savoir. La somme de deux mille piastres (2,000 00). Etant quatre vingt piastres par action, et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque, ainsi fixées par la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la propriété devra rester spécialement hypothéquée, et la balance s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20,27—3,10,17 21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. Gilmore, Exéc. Test de James McGarey vs. Mlle Philomène Guesnon

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,419—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir.

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par Dunbar, voyer, le 25 avril 1845 et déposé en l'étude de J. R. Marks, ancien notaire en cette ville le dit lot de terre mesure vingt-six pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Charles McManus, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire en cette ville, le 16 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Stock de Chemin de fer et d'Assurance.

Succession de Mme Louise Olympe Cartouche.

No 18 233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear encanteur—Bureau 46 rue Royale—Le SAMEDI 11 septembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté le 28 août 1886, dans la succession ci dessus—

13 actions du capital de la Compagnie de Chemin de fer d'Orléans.
2 actions du capital du New Orleans Insurance Company. 31août—3,7,11sept

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriétés de valeur non-améliorées dans le deuxième et troisième districts.

SUCCESSION DE N. M. BENACHI.

No 18,842—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur—Bureau, No. 10 rue Carondelet—SAMEDI 2 octobre 1886 à midi à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 19 août 1886, et rendu dans la succession ci dessus nommée, la propriété décrite ci après à savoir:

1°. Un morceau de terre situé dans le deuxième district de cette ville, ensemble avec tout ce qui y appartient dans l'îlet No [illegible] et mesurant environ 145 pieds de face au bayou St Jean sur environ deux arpents de profondeur borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à M. Jouan de l'autre côté par la propriété de R. Alpuente ou ses représentants, dans le fond par la propriété appartenant anciennement à M. E. Rodriguez. Le plus délicieux site pour une résidence, presque en face des résidences de MM. Musgrove, Tissot et Blanc, la propriété est élevée et il y a beaucoup d'ombre

2° Trois terrains et tout ce qui y appartient situés dans le troisième district désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'îlet 34 ou 10[illegible], borné par les rues Ferdinand, Liberale, Port et St Ferdinand, mesurant comme suit: No 1 43 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Port, sur une profondeur et façade sur la rue Greene de 120 pieds.

Les lots 2 et 3 mesurent chacun 44 pieds de face à la rue Greene sur 105 pieds de profondeur.

3° Trois terrains dans le 3me District de cette ville, désignés par les Nos 7, 8 et 9 de l'îlet No 27 ou 872, borné par les rues Port, St Ferdinand, Roman et Prieur, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St Ferdinand sur 131 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur. Les terrains décrits ci dessus sont sur la ligne du M. E. R. R.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'avocat en cas de procédures pour en forcer la collection, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de vente, et déposeront 10 pour cent comptant sur le prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. G. Eustis Esq., notaire, aux frais des acquéreurs
28août—28 sept 4 11 18 25 oct 2

PAR MATHER & HOMES.

Cottage-résidence de valeur dans le Premier District,
No 249 rue Clara.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 18,011.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 4 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 27 juillet 1886, Dossier No 18,011 pour le compte de la succession de Christian Winter, décédé, il sera vendu, à l'enchère publique

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Magnolia, Calliope et Euphrosine, désigné par le numéro 11 d'après un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, daté le 31 mars 1858, déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire. Le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine et conformément à un plan par William & Patton, voyers, en date du mois d'août 1886.

Les améliorations consistent en un cottage à deux corps de logis connu comme le No 2[illegible] rue Clara.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an avec intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, ce crédit d'un an sera représenté par un billet de l'acheteur garanti par les liens du vendeur et une hypothèque spéciale par un acte renfermant l'assurance et toutes les clauses usuelles, les frais d'avocat seront fixés à 10 0/0 sur le montant saisi, l'acheteur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année actuelle 1886.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acheteur. 15 0/0 payé comptant sur les lieux pour lier la vente.
1er août—1,7 14 21 28 sept 4

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Placements avantageux et de choix de Propriétés situées dans le Premier et Second Districts.

Magnifique magasin en briques à trois étages formant encoignure aux rues Poydras et Tchoupitoulas.

Joli magasin à trois étages formant encoignure aux rues Chartres et Conti

Magasin en briques à trois étages rue Conti No 41.

Magasin en briques à trois étages rue de Chartres No 93.

Les trois magasins ci-dessus décrits sont occupés par J. P. Sarrazin fils & Co., comme fabrique de cigares et manufacture de tabac.

Résidence à étage avec écurie rue Conti No 69.

Magasin en briques à étage et résidence rue Royale No 87, occupée par M. Alcide Molle

Agréable et jolie résidence rue Bourgogne No 241, entre St-Philippe et Ursulines.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,956

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 4 septembre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juillet 1886, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir

PREMIER DISTRICT.

1° Un lot de terre d'encoignure, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Poydras, Tchoupitoulas, Natchez et Levée, lequel lot, de terre, mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas de 92 pieds 6 pouces et 6 lignes, le tout plus ou moins. Ensemble un magasin en briques à trois étages, loué à M. Wm Dinn à raison de $100 par mois, mais depuis le magasin a été loué à bail à la même personne à raison de $100 par mois pour 11 mois de plus jusqu'au mois d'octobre 1887.

DEUXIÈME DISTRICT.

2° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Bourbon, St Louis et Conti mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Royale, 33 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes. Ensemble une résidence en briques à étage ayant un grand magasin au rez-de-chaussée et sept chambres à l'étage supérieur, une cuisine en briques à deux étages touchant à la maison principale, ayant six chambres. Cour pavée en pierres, water-works. Cette propriété est louée à bail à M. Alcide Molle jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $80 par mois.

3° Un autre lot de terre situé dans le même îlet ci-dessus mentionné, touchant à la profondeur de la propriété ci-dessus décrite, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, même largeur sur la ligne du fond, 156 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne vers la rue Bourbon et 156 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Royale. Ensemble une maison en briques à étages, hangar et écurie en briques et est occupé par la maison J. P. Sarrazin fils & Co., comme magasin d'entrepôt et écurie, hydrant, lieux d'aisance etc.

Loué à $25 par mois.

4° Un terrain d'encoignure dans l'îlet borné par les rues Chartres, St. Louis, Conti et le Passage de la Bourse, formant encoignure des rues Chartres et Conti, lequel lot de terre mesure environ 18 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur environ 66 pieds de profondeur et face à la rue Conti. Ensemble un magnifique magasin en briques à trois étages avec véranda en fer sur les deux façades.

5° Un autre lot de terre situé dans le même îlet séparé du lot 4 décrit par une allée commune de 9 pieds 8 pouces 2 lignes ouvrant sur la rue Conti, lequel lot de terre mesure environ 17 pieds de face à la rue Conti sur 55 pieds de profondeur. Ensemble une belle bâtisse en briques à trois étages avec grand véranda en fer sur la façade.

L'allée est commune aux lots 4°, 5° et 6° décrits.

6° Un autre lot de terre dans l'îlet borné par les rues Royale, St Louis, Chartres et le Passage de la Bourse, lequel lot de terre mesure 18 pieds de face à la rue de Chartres sur 66 pieds de profondeur, borné dans le fond par une allée de 9 pieds 8 pouces 2 lignes de largeur ouvrant sur la rue Conti, à l'usage de la propriété et aux autres. Ensemble un magnifique magasin en briques à trois étages avec un grand véranda en fer.

Les magasins ci dessus décrits désignés par 4°, 5° et 6° sont occupés par la raison sociale de J. P. Sarrazin Fils & Co comme magasin de tabac et cigares et sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $140 par mois.

7° Un terrain de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Philippe et Ursulines, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une résidence en briques à étage avec véranda en fer sur la façade et contenant au rez de chaussée, corridor, 2 salles, salon double et quatre chambres à l'étage supérieur avec cabinet et galerie, et deux belles chambres dans les mansardes. Une autre bâtisse en briques à étage attenante à la maison principale ayant deux belles chambres, une autre bâtisse en briques ayant deux chambres et deux cabinets et galerie, porte cochère, chambre à bain water works, lieux d'aisance etc etc. Le gaz introduit partout. Cette propriété est louée à bail à raison de $500 par an jusqu'au 30 septembre 1886.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en outre du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1886. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs afin de garantir leurs adjudications.

Actes de vente pardevant Wm Robert Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er août—1er 7 14, 21 28 sept 4.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix actions du Stock-capital de la Metropolitan Savings and Pledge Bank.

Succession de Dame Vve Marguerite Cohn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,953.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 11 sept 1886 à midi à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon A. M. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, de la dite cour en congé dans le moment, ordre daté du 21 août 1886 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Dix (10) actions du stock capital de la Metropolitan Savings and Pledge Bank de la Nouvelle Orléans d'après un inventaire enregistré

Conditions—Comptant avant transfert
26 août—26 31—sept 4, 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de la rue du Canal.

Succession de Henrietta ou Henry Newson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 17,851.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District, daté le 6 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite.

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 32 sur un plan de C. A. Hedin, et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue du Canal, 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Galvez et s'élargissant à l'arrière jusqu'à ce qu'il atteigne une largeur de 33 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 5, avec les améliorations et tout ce qui leur appartient.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Chas M. Haley notaire aux frais des acquéreurs. L'acquéreur paiera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt sera exigé au moment de la vente. 8août—8 14 21 28 sept4 11

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'assurance, magasin d'épicerie, le contenu d'une buvette, mulet et wagon, certificat, etc.

Succession de Christopher Meister et Ann Ritz sa femme No 18,288.

A l'encan pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet. SAMEDI 4 septembre 1886 à 11 heures du matin, au local à l'encoignure des rues Remparts et Louisa, Troisième District, En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon A. L. Tissot juge de la dite honorable Cour Division A maintenant absent en congé pour le compte de la succession de Christopher Meister et sa femme Ann Ritz tous deux décédés Dossier No 18,288, à l'encan, il sera vendu—

1° Tout le contenu du dit magasin d'épicerie.
2° Tout le contenu de la buvette qui y touche.
3° Un mulet et wagon.
4° Un lot de meubles de maison.
5° Une action du fonds capital de la N. O. Ins. Ass'n de $30 00 tout payé
6° Dix actions du fonds capital du Fireman's Ins. Co. de $50 chacune tout payé.

Le tout conformément à un inventaire déposé à la susdite cour.
Conditions—Comptant sur les lieux, avant transfert.
25 août—25 29—sept 1 au 4

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Etat de la Louisiane vs Theo Malowhill.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 5,058—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. E. Bozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI 2 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Cottage en bois, No. 63 rue Louisa.
Cottage en bois No. 71 rue Louisa.
Cottage en bois No. 74 rue Piété, îlet borné par les rues Bourgogne et Dauphine.
Une bâtisse en bois, résidence et épicerie, à l'encoignure des rues Louisa et Remparts.
Deux maisons à l'encoignure des rues Bourgogne et Désiré.
Cottage en bois No. 84 Mandeville, entre Royale et Dauphine.
Cottage en bois No. 130 rue Port, entre Rempart et St. Claude.

Succession de Christopher Meister, et Ann Ritz, sa femme; tous deux décédés. Dossier No. 18,288.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet le SAMEDI 25 septembre 1886 à 12 A. M. à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue des Magasins entre Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "D", siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la dite Honorable Cour Division "A", maintenant absent en congé tous deux en date du 23 août 1886 pour compte de la succession de Christopher Meister et Ann Ritz, sa femme, tous deux décédés, consolidée. Dossier No 18,288 sera vendu à l'encan avec un long crédit—

TROISIÈME DISTRICT.

Cottage en bois, No 63 rue Louisa.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville étant le lot No 19 et une partie du lot No 18 dans l'îlet borné par les rues Louisa, Bourgogne, anciennement Craps, Piété et Dauphine, anciennement Grands-Hommes, faubourg Washington, qui se touchent et mesurent ensemble à peu près 38 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et [illegible] connu comme le No 63 rue Louisa ayant corridor, galerie, 5 chambres, cuve, etc.

COTTAGE EN BOIS No 71 RUE LOUISA.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la dernière propriété décrite, propriété désignée par le lot No 2 [illegible] et mesure 29 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et élevé connu par le No 71 rue Louisa et ayant corridor, galerie, 4 chambres, water works, cuve, etc.

Cottage en bois No 74 rue Piété.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus décrite, désigné par le lot No 4 et touche les lots ci-dessus décrits dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec deux chambres, écurie et cuve, et connue par le No 74 de la rue Piété.

Epicerie à l'angle des rues Louisa et Remparts.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa Bourgogne, Piété et Remparts désigné par le No 10 et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade rue Louisa sur une profondeur et façade rue des Remparts de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes, formant le coin des rues Louisa et Remparts.

Les améliorations consistent en un magasin, épicerie et résidence couverts en ardoises. La résidence a 7 chambres, 2 auvents citerne, etc.

Deux maisons coin Bourgogne et Désiré.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 3me district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Désiré et Piété et formant façade des rues Bourgogne et Désiré. Il mesure 35 pieds de façade rue Désiré sur une profondeur et façade de 90 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse couverte en ardoises à l'angle de deux rues et ayant 4 chambres, 2 auvents et une autre maison en bois à l'arrière portant le No 813 rue Bourgogne ayant 2 chambres, 2 cabinets et cuisine.

Maison-cottage, 84 rue Mandeville.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Royale, ci-devant Casacalvo, et Dauphine (anciennement Grands Hommes) désigné par le No. 16 et mesurant 20 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rue Mandeville sur une profondeur à l'extrémité la plus rapprochée de la rue Dauphine de 67 pieds 1 pouce et 4 lignes, de là retrécissant à angle droite de 3 pieds 2 pouces et 3 lignes, puis une seconde profondeur de 55 pieds 4 pouces, et 122 pieds 5 pouces 4 lignes de l'autre côté près de la rue Royale, 17 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises, portant le No 84 rue Mandeville et ayant 5 chambres gaz partout, citerne, hangar etc.

MAISON-COTTAGE EN BOIS, No 130 RUE DU PORT.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 3me District de cette ville, carré d'îlet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Lafayette, ci-devant Eugheim, désigné par le No 11 et mesurant 28 pieds de face à la rue du Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises à distance de la rue et portant le No 130 de la rue du Port. Elle a quatre chambres et une cuisine, deux citernes, puits etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont plus ou moins mesurées au pied américain d'après les plans de M. Hunter Stewart, voyer, plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale avec lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité comprenant l'assurance, le transfert des polices et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les billets devront être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées.

Les acquéreurs se partageront le paiement des taxes également avec le vendeur pour l'année courante 1886.

Les actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs
25août—25 29 sept 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée, inoccupée dans le 7ème District.

Succession de John Reilly, Dossier No. 12,066.

—Conditions faciles, à l'Encan.—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 11 Septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 3 août 1886 dossier No 12 066 pour le compte de la succession de John Reilly, décédé, il sera vendu à l'enchère publique.

1o **Douze terrains,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 7me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dublin, Quatrième, Zimple et l'Avenue Carrollton, et désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, dans l'îlet No 134; les lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent ensemble 120 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur, le lot No 10 forme l'encoignure des rues Dublin et Quatrième et mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur le lot No. 13 forme le coin de la rue Quatrième et de l'avenue Carrollton et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 145 pieds de profondeur. Les lots Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent ensemble 120 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 145 pieds de profondeur.

2o **Un terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 7me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Troisième dans l'îlet No. 125 et désigné comme lot No 20 et mesure 32 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur et une façade sur la rue Clinton de 120 pieds et formant le coin des rues Zimple et Clinton.

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à un étage, avec 2 chambres, hangars, citerne et lieux d'aisance.

3o **Neuf terrains,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la dernière propriété mentionnée ci dessus désignés par les Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, le lot No 11 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds, le lot No 12 mesure 32 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds, le lot No 12 forme le coin des rues Hillary et Zimple.

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à un étage avec hangars, citerne, etc.

4o **Un terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 7me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Mary, Jackson, Jeannette et Cinquième désigné par le No 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Mary et forme le coin des rues Cinquième et Mary.

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à un étage avec 4 chambres, citerne etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins conformément à des plans dressés par Williams et Patton architectes, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt du jour de la vente hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 payé comptant sur les lieux et les acheteurs assumeront en plus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1886.

Actes de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.
Août 8,15,22,29—sept. 5,11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Andrew Grisbaum vs ses créanciers—No 18 523—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Andrew Grisbaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joe Duvigneaud, notaire en cette ville, le 20me jour de septembre 1886 à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : No 73 [illegible]
NOUVELLE[illegible]
MARDI 31 [illegible]

VAPE[illegible]
COMPAGNIE [illegible]
COMPAGNIE [illegible]
RED STA[illegible]
NEW C[illegible]
Ligne régulière [illegible]
CHEMINS [illegible]
Chemin de F[illegible]
LOUISVILLE, [illegible]
TEXAS [illegible]
FEUI[illegible]
PÉCHÉ[illegible]
ANDRÉ[illegible]